



GERARD COLLOMB
MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'INTERIEUR

GERALD DARMANIN
MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 9 mars 2018
N°187

Démantèlement par la douane et la gendarmerie d'un réseau de contrebande de cigarettes alimentant la région lyonnaise

Gérard COLLOMB, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, et Gérald DARMANIN, ministre de l'Action et des Comptes publics, se félicitent de l'excellente collaboration entre la compagnie de gendarmerie départementale de Lyon et le Service National de Douane Judiciaire (Unité de Lyon) ayant conduit au démantèlement d'un réseau de contrebande de tabac qui alimentait sur le marché parallèle des clients de toute la région lyonnaise dans le cadre d'une information judiciaire ouverte au Tribunal de Grande Instance de Lyon.

L'enquête, qui a duré au total près de deux ans, a permis d'appréhender une organisation structurée qui utilisait notamment les réseaux sociaux sur internet pour écouler d'importantes quantités de cartouches de cigarettes.

Les enquêteurs ont identifié un réseau intégré composé de donneurs d'ordres installés à Villeurbanne, de passeurs ainsi que de clients revendeurs. La phase opérationnelle a permis l'interpellation, mardi 6 mars 2018, de 7 individus. Plusieurs locaux « nourrices » ont également été découverts. Ils étaient destinés au stockage des cigarettes de contrebande ainsi qu'aux espèces découlant du produit des ventes. Au total, 2,4 tonnes de cigarettes ont été interceptées soit 122 220 paquets de cigarettes et 75000 euros en petites coupures ont été saisis.

Les vecteurs d'acheminement des cigarettes étaient variés puisque le trafic était alimenté par des livraisons effectuées par le vecteur routier ou aérien via des passeurs.

" La douane est pleinement mobilisée dans la lutte contre la contrebande de tabacs et dans le démantèlement des organisations criminelles qui en font le trafic. Je félicite les douanières et les douaniers qui ont démantelé un réseau très structuré et ainsi retiré de la vente illicite sur le territoire national une quantité très importante de tabac" a déclaré Gérald DARMANIN, ministre de l'Action et des Comptes publics.

Gérard COLLOMB, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, salue l'action des enquêteurs de la gendarmerie qui ont contribué à cette « remarquable enquête qui illustre de très belle manière l'engagement de l'ensemble des services du ministère de l'intérieur dans la lutte contre la contrebande de cigarettes, domaine particulièrement sensible, tant pour la santé publique que pour la préservation du réseau de distribution constitué par les buralistes ».



Contact presse :

Cabinet de Gérard COLLOMB : 01 49 27 38 53 - sec1.pressecab@interieur.gouv.fr

Cabinet de Gérald DARMANIN : 01 53 18 45 03 - presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr